



Metz, à la fois capitale du département et de la région. Conseil régional et départemental vont continuer à coexister dans un chacun pour soi stérile et coûteux.

Un semblant de pouvoir régional

Grand Est : pourquoi des élections pour imposer une région incohérente et des départements appelés à disparaître?

De François Hulbert*

Pour réduire le nombre des régions de 21 à 12 dans l'Hexagone, le gouvernement a laissé croire que les régions françaises étaient trop petites par rapport à celles des pays voisins. C'est ainsi qu'il en est venu à imposer l'union des trois régions Champagne-Ardenne, Lorraine, Alsace, pour former un vaste ensemble surdimensionné s'étirant des portes de l'Île-de-France aux frontières du Rhin.

Pourtant, outre-frontière existent des régions de petite taille, comme le Land de Sarre avec une population équivalant à celle du département de Moselle. Et que dire du Luxembourg et ses 550 000 habitants! Par ailleurs, la Wallonie comme la Rhénanie-Palatinat sont moins étendues que la Lorraine.

En quoi ce Grand Est et les autres regroupements régionaux vont-ils renforcer les régions françaises en Europe, alors qu'ils n'auront guère plus de pouvoirs et de moyens que les régions d'aujourd'hui. L'addition des budgets insuffisants des trois régions (Champagne-Ardenne, Lorraine, Alsace) ne fera pas un budget plus important pour les gérer ensemble. Cela représente en effet ce budget regroupé de 2,5 milliards d'euros face à celui du Bade-Wurtemberg qui est 15 fois plus important!

Dans ces conditions, voter en décembre revient à légitimer ces «nouvelles» régions qui n'auront que

l'apparence d'un changement véritable, puisque seul leur périmètre aura réellement changé. Illusion de changement aussi pour les départements consolidés les 22 et 29 mars prochains par le renouvellement des assemblées départementales qui retrouveront tout leur poids politique, leur permettant de continuer à bloquer la mise en place d'un pouvoir régional vraiment décentralisé. C'est le cas des 10 assemblées des 10 départements totalisant 400 conseillers élus avec lesquels cette nouvelle région (Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne) devra composer. Faut-il rappeler que le budget d'un seul département comme la Moselle est équivalent à celui de la région Lorraine tout entière.

➤ Invalider le mariage régional forcé à trois

Les grands ensembles régionaux apparaissent une fois de plus comme un semblant de pouvoir régional face à la mosaïque des départements et à l'État central qui garde l'essentiel des pouvoirs et moyens d'agir et ne prévoit aucun nouveau partage réel des rôles entre Paris et les régions.

L'Alsace peut très bien continuer à tenir la place qu'elle occupe aujourd'hui en tant que région. Quel que soit son avenir, unie ou pas à la Lorraine, elle doit pouvoir créer son assemblée unique en supprimant ses deux départements. Si en 2013

une majorité d'Alsaciens a voté pour ce projet, (67 % dans le Bas-Rhin, 44 % dans le Haut-Rhin), le référendum n'a pu être validé à cause des exigences du gouvernement imposant que le oui l'emporte dans les deux départements.

Quant à la Champagne-Ardenne, elle doit trouver sa place en luttant d'abord contre ce mariage à trois qui lui est imposé. Son union avec la Lorraine devient possible si l'Alsace s'y refuse. Dans tous les cas, il faut donc que les régions continuent à se battre pour que soient levés les obstacles mis par l'État centralisateur à leur projet de réorganisation territoriale et de développement.

De Balladur en 2002 à Attali en 2008, nombreux sont les rapports et interventions qui ont proposé la suppression des départements, et c'est Manuel Valls qui, dans sa déclaration à l'Assemblée nationale en avril 2014, annonce cette même proposition. Mais comme pour faire échec à la région, le gouvernement décide de faire élire ou réélire tous les conseillers dans tous les départements.

Il était pourtant possible de supprimer les assemblées départementales, ou de le faire là où des projets existent déjà, de les redessiner dans certains cas, ou les regrouper dans d'autres. Le découpage aberrant de la Meurthe-et-Moselle, par exemple, remonte à l'occupation allemande de la guerre de 1870. Rien n'a été fait pour adapter les départements aux nouvelles réalités.

On aurait aimé qu'au Parlement et dans les régions, des voix s'élèvent pour demander que les élections de mars et décembre se tiennent le même jour, et qu'en même temps on consulte la population sur le choix des regroupements régionaux et le rattachement de certains départements à une région plutôt qu'à une autre. Rappelons que les citoyens n'ont jamais été consultés sur la réforme territoriale qui n'a fait l'objet d'aucun débat public dans les régions.

➤ Participation citoyenne et appel aux urnes

Alors que les discussions ne sont même pas terminées à l'Assemblée nationale et au Sénat sur le partage des pouvoirs, des moyens et des compétences entre départements et régions, les candidats sont déjà en campagne électorale. On va peut-être supprimer les départements, nous disent-ils, mais en attendant plus de 4 000 sièges sont à pourvoir, alors élisez-nous pour 6 ans dans le cadre des départements actuels.

Pour les régions, il était prévu de plafonner le nombre des conseillers dans les nouvelles assemblées régionales à 150, mais les députés ont voté un amendement pour que ce nombre soit le même que le total du nombre des élus dans les assemblées actuelles. Pour la nouvelle région Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne, ce nombre va s'élever à 169.

Il semble assez clair que la priorité pour les élus c'est de retrouver leur siège dans les assemblées départementales et régionales, pour d'autres de s'y faire élire, et sans doute pour certains d'y cumuler des mandats. Cela leur importe plus que d'alléger le millefeuille territorial dont ils occupent toutes les strates.

Les candidats aux élections de mars et décembre vont s'efforcer de montrer les nouveaux enjeux pour les départements et les régions, alors qu'en réalité les deux mêmes structures territoriales seront toujours en place dans un chacun pour soi stérile et coûteux.

C'est dans ce contexte que les citoyens sont appelés à voter. Faut-il rappeler que, depuis 1986, à chaque élection régionale, c'est près de 10 % d'électeurs en moins qui se présentent aux urnes, pour tomber à moins de 50 % en 2010. Aux élections cantonales, le taux de participation, qui a toujours dépassé 60 %, n'était plus que de 45 % en 2011. Quel taux d'abstention faudra-t-il atteindre pour que les politiques réagissent à une telle situation?

François Hulbert est professeur émérite de l'université de Lorraine à Metz, secrétaire de la Commission de géographie appliquée, auteur de l'ouvrage *Millefeuille territorial et décentralisation. De la commune à la région : plaider pour une réforme* (L'Harmattan, 2014).